Rappel
En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Chasse à tir gros gibier (battues) :

Septembre 2022 : Lundis 19 et 26 ; Samedi 24
Octobre 2022 : Les Lundis et Samedis
Novembre 2022 : Les Samedis
Décembre 2022 : Les Samedis 3, 10 et 17
et Les Jeudis 22 et 29
Janvier 2023 : Les Samedis
Février 2023 : Les Samedis et Lundis 13, 20, 27

Chasse à la bécasse :

Les Lundis du 7/11/2022 au 6/02/2023 inclus

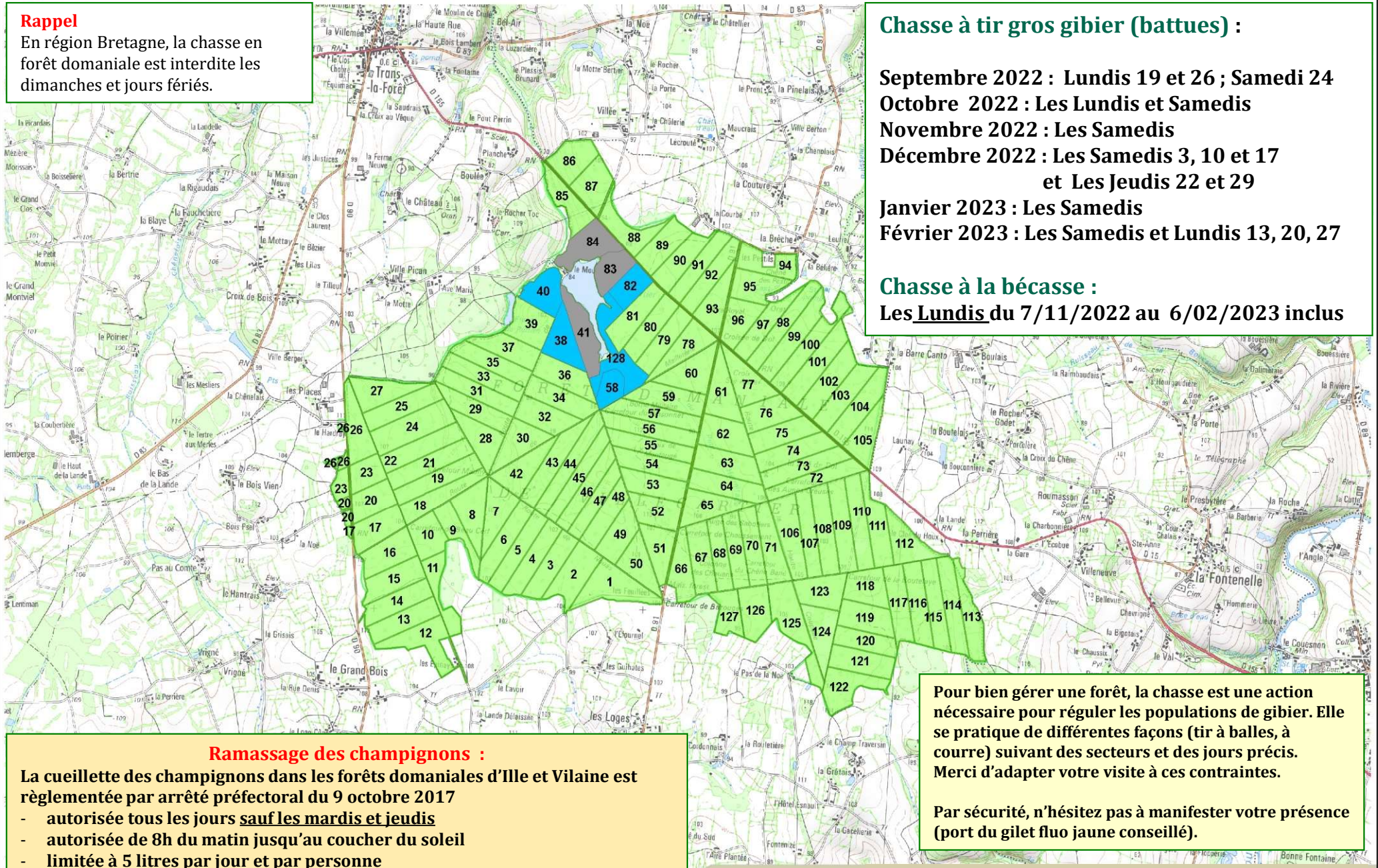

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est règlementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- **autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis**
- **autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil**
- **limitée à 5 litres par jour et par personne**
- **commercialisation interdite**

Calendrier de chasse – saison 2022-2023

FORÊT DOMANIALE DE VILLECARTIER

calendrier établi sous réserve de modifications : voir site ONF : www.onf.fr

Parcellaire forestier
Zone de non tir
Zone de non chasse

1:25 000
0 250 500 750 1 000 m

Agence de Bretagne
Carte réalisée le 24/08/2022

BD ONF
Scan 25®, IGN©, 2015